

Au profit de qui?

Vicki Gunn

Directrice exécutive, PHC Canada

Le 22 mars 2023, les nouvelles étaient pleines d'informations sur la démission du député libéral Han Dong du caucus libéral en raison d'informations selon lesquelles il aurait cherché à retarder la libération des deux Michaels, ainsi que d'informations faisant état d'interférences du Parti communiste chinois (PCC) aux élections générales de 2021 en son nom (et celui des autres).

J'aurais pu pleurer en regardant son humiliation à la télévision, mais, ces dernières années, nous avons beaucoup souffert de la manipulation de nos émotions par les politiciens et les médias afin de changer les lois ou d'attirer la sympathie pour une cause. Nous devons apprendre à rejeter les exceptions à nos lois pour des motifs de manipulation pour le bénéfice personnel de certains mais le bénéfice ultime de personne.

En 1969, le projet de loi omnibus de Pierre Trudeau a rendu légalement possible l'avortement sous certaines conditions. En 1988, la Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnelles toutes les lois sur l'avortement. Le résultat de ces deux événements a été la mort tragique de plus de quatre millions de bébés canadiens. Au profit de qui à court terme ? Au profit de qui à long terme?

En 1991, Sue Rodriguez a reçu un diagnostic de sclérose latérale amyotrophique (SLA). En 1994, elle a été assistée à sa mort en tant qu'icône du mouvement de l'euthanasie.

Dans les années qui ont suivi le suicide assisté très politisé de Sue Rodriguez, les médias nous ont inondés d'histoires déchirantes de personnes dont les souffrances intenses les ont poussés à rechercher une mort précoce. Aujourd'hui, l'AMM est offerte comme une solution pour l'itinérance, la pauvreté et la maladie mentale. Même les anciens combattants canadiens souffrant de SSPT et d'autres blessures subies au combat se sont vu offrir une aide médicale à mourir (AMM) plutôt qu'une aide médicale, financière et émotionnelle appropriée pour faire face à leur douleur et à leur perte.

La légalisation de l'AMM n'a profité à personne. 31 664 Canadiens sont morts par suicide médicalement assisté entre la légalisation en juin 2016 et le 31 décembre 2021.² Les membres du gouvernement qui cherchent à économiser de l'argent en éliminant les personnes vulnérables peuvent considérer l'AMM comme un succès, mais c'est une tache terrible sur la conscience canadienne et marque la poursuite de la déshumanisation de notre société.

Qu'est-ce que ces notes historiques ont à voir avec le député Han Dong?

Les changements apportés par l'adoption des lois ci-dessus étaient apparemment pour le bénéfice de la société ; du moins c'était la revendication. Lorsque nous voyons l'actuel Premier Ministre manifester une tristesse abjecte face à ses farces « au visage noir » dans une prise transparente de sympathie (pas pour la victime mais pour lui, l'agresseur), nous savons que nous sommes manipulés émotionnellement. Lorsque nous entendons ses excuses creuses pour avoir peloté une jeune journaliste, nous savons que

notre sens du bien et du mal est altéré par des mots manipulateurs et des manifestations émotionnelles. Mais il ne faut pas se laisser distraire si facilement par ses bouffonneries. La justice est en jeu.

Les femmes ont mené de durs combats pour l'égalité devant la loi. Des femmes comme Emily Murphy, Nellie McClung, Irene Parlby, Henrietta Muir Edwards et Louise McKinney, les Célèbres cinq, se sont battues avec une détermination inébranlable pour que les femmes soient reconnues comme des personnes en droit canadien. Et elles ont réussi.

Mais où sont les femmes aujourd'hui ? Nous avons perdu notre reconnaissance en tant que femmes au profit d'un mouvement qui nie la réalité biologique selon laquelle il y a deux sexes. Nous avons tous le corps d'un sexe ou de l'autre, homme ou femme. Pourtant, aujourd'hui, certains hommes revendiquent le droit de s'approprier le statut de femme ; se fantasmant en femmes, ils s'imposent dans les toilettes, vestiaires, douches et refuges pour femmes. Les vraies femmes ont perdu leur vie privée et la protection de la loi contre ces intrusions indésirables.

En 1900, les femmes ont finalement été autorisées à participer aux Jeux olympiques modernes. Aujourd'hui, 123 ans plus tard, toute la catégorie des sports féminins a perdu son sens à cause d'hommes qui s'identifient comme des femmes et concourent injustement, utilisant leur plus grande taille et leur masse musculaire pour remporter des trophées qu'ils ne méritent pas.

La question a été posée : « Qu'est-ce qu'une femme ? » Pour certains, la réponse semble commodément indisponible. . . ils ne savent tout simplement pas - ou ne veulent pas dire - ce qu'est cette étrange créature!

Le PHC du Canada a une réponse simple à cette question simple et nous l'offrons à une génération très confuse. Une femme est une femelle adulte.³

Le problème est que, dans notre monde de droits en fuite, les gens ont perdu la compréhension de ce qu'est un droit. Il n'existe aucun droit, ni dans la loi ni dans la nature, de supprimer les garanties qui ont été mises en place pour protéger la société. Le gouvernement ne peut pas créer de droits. Les droits sont donnés par Dieu.

Même si « je le veux, » je n'ai pas le droit de:

- Choisir de tuer mon enfant à naître simplement parce que cet enfant ne me convient pas.
- Choisir de mettre fin à mes jours avec l'aide d'un médecin (même si mon choix crée un dilemme moral pour les autres)
- Offenser les gens en se moquant d'eux, tant que je fais semblant d'être contrit.
- Toucher quelqu'un de manière inappropriée tant que je considère cette personne comme sans importance.
- Conserver mon siège au Parlement, même s'il y a une question quant à la validité de mon élection.
- En tant qu'homme, usurper les privilèges, la dignité et le rôle de la femme ; ou d'exiger que mon corps soit modifié chirurgicalement pour ressembler au corps d'une femme.

Il est temps pour un nouveau mouvement de libération des femmes. Il est temps de déclarer, une fois de plus, qu'une femme est une femelle adulte et de permettre aux femmes d'être ce pour quoi elles ont été créées : l'un des deux - et seulement deux - sexes. Bien que cela puisse être offensant pour certaines personnes, les femmes se sont battues trop longtemps et trop durement et ont trop enduré pour se voir retirer leur féminité.

La position du PHC du Canada sur cette question est une bouffée d'air frais qui chasse les toiles d'araignée de la confusion. Rejoignez-nous aujourd'hui et protégez le droit d'une femme à être unique. . . être une femme.4

Notes de bas de page

- ¹ www.canada.ca/en/health-canada/services/medical-assistance-dying/annual-report-2021.html#chart_3.1
- ² theinterim.com/issues/abortion-law-issues/the-omnibus-bill-c-150/
- ³ www.chp.ca/gender
- 4www.chp.ca/accueil/Rejoignez-nous

chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)
PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1

Ce Communiqué peut être copié